

**POPULATION**

Bureau des étrangers

**DELEGATION**

Je soussigné, Fabrice CUMPS, Bourgmestre d'Anderlecht, usant de la faculté prévue par l'article 81/1 de la Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers donne délégation du 19 juin 2023 au 18 décembre 2023 dans les matières ou la loi ou ses arrêtés d'exécution attribuent une tâche à l'administration communale ou au bourgmestre, à :

- GAWELKO, Patrick, Stagiaire First sous convention de stage Actiris n°3632469 ;

Cette délégation ne vaut que pour les documents destinés à servir en Belgique.

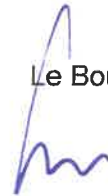
La signature de l'agent délégué sera précédée de la mention de la délégation qu'il a reçue, soit:

« Pour le Bourgmestre,  
L'agent délégué, »

Cette liste complète la liste dressée le 12 décembre 2022.

Anderlecht, le 19 juin 2023.

Le Bourgmestre,



F. CUMPS